

# Règlement intérieur du 7<sup>ème</sup> open international d'échecs de La Fère

## **Article 1 : organisation**

L'association "2001, l'Odyssée des Echecs" organise le septième open international d'échecs de La Fère du samedi 5 au samedi 12 juillet 2008 à la médiathèque (espace Drouot) de La Fère (Aisne).

## **Article 2 : homologation et appariements**

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse accéléré dégressif** (sur 5 rondes).

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application au 1<sup>er</sup> juillet 2005 (Congrès de Calvià).

## **Article 3 : cadence**

La cadence est de **1h40 plus 30s par coup pour les 40 premiers coups** puis **30 min. plus 30s par coup** pour finir la partie. La notation est obligatoire durant toute la partie.

## **Article 4 : inscription**

Les droits d'inscription se montent à 44 euros pour les adultes et à 22 euros pour les jeunes (majoration de 15 euros pour les inscriptions après le 28 juin). La date limite d'inscription est fixée au samedi 5 juillet 2008 à 13h00. En cas de retard, prévenir l'arbitre par téléphone : 06.67.30.59.32.

## **Article 5 : horaires des rondes**

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : samedi 05.07.08 à **15h00**

Ronde 2 : dimanche 06.07.08 à **15h00**

Ronde 3 : lundi 07.07.08 à **10h00**

Ronde 4 : lundi 07.07.08 à **16h30**

Ronde 5 : mardi 08.07.08 à **15h00**

Ronde 6 : mercredi 09.07.08 à **15h00**

Ronde 7 : jeudi 10.07.08 à **15h00**

Ronde 8 : vendredi 11.07.08 à **15h00**

Ronde 9 : samedi 12.07.08 à **10h00**

Les parties de la ronde 3 seront ajournées à 16h20. La reprise de l'ajournement est prévue le lendemain à 11h00.

### **Article 6 : classement et prix**

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles) puis la performance.

La cérémonie de remise des prix est prévue le samedi 12 juillet à 17h30.

Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix. Les joueurs non-classés pourront voir leur classement ré-estimé après la ronde 7. Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix. La liste des prix sera affichée avant la 6<sup>ème</sup> ronde dans la salle du tournoi.

### **Article 7 : arbitrage**

Le tournoi est arbitré par Emmanuel VARINIAC (Arbitre International) et Christian JESTER (Arbitre Fédéral 3).

### **Article 8 : nullité par accord mutuel**

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire **nulle par accord mutuel**, il faut **jouer au moins 25 coups**.

### **Article 9 : comportement des joueurs**

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et dans toutes les salles de l'espace Drouot. Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Il est interdit d'apporter un téléphone portable ou un agenda électronique dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

### **Article 10 : commission d'appel**

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue de Picardie ou de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

### **Article 11 : fin de partie**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule.

### **Article 12 : championnat de Picardie**

Le 1<sup>er</sup> licencié picard au classement général sera désigné Champion de la Ligue de Picardie en cadence lente. Il sera qualifié pour le tournoi Accession des championnats de France individuel qui se dérouleront à Pau (sous réserve de remplir les conditions de participation définies par la FFE).

### **Article 13**

L'inscription au 7<sup>ème</sup> open international de La Fère implique l'acceptation du présent règlement.

**L'arbitre principal**

**Emmanuel VARINIAC**

**L'organisatrice**

**Delphine THOMAS**